

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	27
Représentés	13
Absents	3

Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 26 juin 2024

Le mercredi 26 juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 18 juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, SASU Hancès, BANCE Stéphane, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, GARROUT Karim, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté.e.s :

MARQUES Henrique donne mandat à OSTERMEYER Sushma
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco
CHIRRANE El Arbi donne mandat à ID ELOUALI Ali
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric
DIMNET Jocelyne donne mandat à LORES Monique
POUDY Franklin donne mandat à DESROCHES Damien
OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte
FADLI Hafida donne mandat à FONTAINE Sabrina
BEZACE Mathilde donne mandat à CHALBI Yacin
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan
BALIAS Thierry donne mandat à FOURNIAUD Martine

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil

.....
de la publication le
.....

OBJET

Cession des parcelles C60-C74 sises 27-29 Voie des Roses au profit de la SCI 3CMC

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240703-DEL-24-083-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Cession des parcelles C60-C74 sises 27-29 Voie des Roses au profit de la SCI 3CMC

La société 3CMC, propriétaire des parcelles d'implantation du projet de la nouvelle mosquée, s'est mise à la recherche de foncier disponible à proximité du site de la future mosquée en vue de créer une aire de stationnement pour son projet.

La société civile immobilière, centre cultuel et culturel musulman de Choisy-le-Roi, 3CMC et la commune de Choisy-le-Roi, propriétaire des parcelles cadastrées section C n°60 et 74, sises 27 et 29 voie des Roses, jouxtant immédiatement l'emplacement du site de la futur mosquée, et faisant actuellement office de déchetterie pour le Centre Technique Municipal, se sont rapprochés afin d'établir la vente desdites parcelles.

Il est précisé que dans le souci du bon fonctionnement du Centre Technique Municipal, cette déchetterie sera déplacée sur un autre foncier dont l'acquisition est en cours, et que la cession avec la SCI 3CMC ne pourra avoir lieu que lorsque la déchetterie du Centre Technique Municipal aura effectivement été déplacée.

A l'issue de cette cession, la SCI 3CMC deviendra propriétaire de ces deux parcelles, d'une surface de 775m² pour la parcelle cadastrée section C n°60 et 175m² pour la parcelle cadastrée section C n°74, qui aura donc vocation à recevoir le parking de la future mosquée. Le montant de cette cession par la commune s'élève à 340 000€ HORS TAXES, auquel s'ajoutera le montant de la TVA au taux en vigueur.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 19 mars 2024,

Vu l'avis de la commission Sécurité/Travaux/Voiries/Déplacements/Stationnement/Urbanisme/ du Logement/Développement durable Nature en ville en date du 14 juin 2024,

DÉLIBÈRE

Article 1er - Approuve la vente par la ville de Choisy-le-Roi au profit de la SCI 3CMC, dont le siège est au 6 voie des Roses à CHOISY-LE-ROI (94600), des parcelles cadastrées section C numéros 60 et 74 au prix de 340 000€ HT, auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.

Article 2 - Dit que la recette relative à cette cession sera imputée sur le budget de l'année en cours de laquelle l'opération sera constatée.

Article 3 - Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette acquisition.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 26 juin 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240703-DEL-24-083-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024